

**PJ63 : Avis du Maire ou de l'EPCI sur l'usage
du site en cas de cessation d'activité (1 page)**



CHARTRES
DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL115_2025-DE

Chartres-de-Bretagne, le 17 juin 2025

SAFRAN Aircraft Engines
M. BOIVIN Matthieu
1 rue Maryse Bastié
ZI Nord
86100 Châtellerault

Réf : 2025-0058-PB-BHR-LB

Affaire suivie par :

Lauriane BATHANY- Directrice du Pôle Aménagement et Urbanisme

lauriane.bathany@ville-chartresdebretagne.fr - 06.28.94.55.99

Objet : Avis sur l'usage futur du site de La Janais à Chartres-de-Bretagne dans le cadre du dossier d'autorisation ICPE

Monsieur,

En réponse à votre courrier en date du 11 juin 2025 et en application de l'article D.181-15-2 du code de l'environnement relatif à votre demande d'autorisation environnementale d'une installation classée pour la protection de l'environnement, je vous confirme que l'usage futur du site occupé par la nouvelle usine du groupe Safran de Chartres-de-Bretagne est :

- un « *usage industriel, pouvant comprendre un bâti (y compris des entrepôts), des infrastructures industrielles et, le cas échéant, des aménagements accessoires, tels que des bureaux ou des places de stationnement associés à l'activité industrielle* » au sens de l'article D556-1 A du code de l'environnement.

L'état futur du site, comme vous le soulignez, ne devra pas porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement et être compatible avec l'usage industriel du site que vous occupez ainsi déterminé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire,

Philippe BONNIN



MAIRIE

Esplanade des Droits de l'Homme
35131 Chartres de Bretagne

Tél. 02 99 77 13 00

commune@ville-chartresdebretagne.fr
www.-chartresdebretagne.fr